

Province du Québec
MRC d'Abitibi-Ouest
Municipalité de Palmarolle

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue à la salle du conseil au 499, route 393 à Palmarolle, le mardi 3 avril 2018, à 20 heures.

Séance tenue sous la présidence de madame la mairesse Louisa Gobeil.

Présences :

MM Fernand Filion
Jacques Chabot
Jasmin Cameron
Marc Tanguay

Absences :

M^{mes} Denise Mercier
Lyne Vachon

Assiste également à l'assemblée, madame Carole Samson, directrice générale et secrétaire-trésorière, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.

Ouverture de la séance à 20 heures et 01 minute, et mot de bienvenue du président d'assemblée.

→ LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution n° 18-04-096

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ajouter les points suivants :

3. Affaires en découlant;
- 7.6. *Maison des familles d'Abitibi-Ouest* – Demande de commandite de salle;
- 14.9. Renouvellement de l'adhésion au Réseau québécois de Villes et Villages en Santé;
- 14.10. Renouvellement de l'adhésion à Loisirs et Sports Abitibi-Témiscamingue;
- 14.11. Abolition de la subvention pour l'achat de couches lavables pour bébé;
- 14.12. Mise à jour d'adhésion à la Coopérative d'informatique municipale (CIM);
- 14.13. Détermination du travail de l'agente de développement attirée à la municipalité;
- 14.14. Approbation pour intégrer le projet « *Activités au local du Comité Jeunesse* » dans le *Fond de développement des territoires* (FDT);
- 14.15. UMQ – Formation sur le financement et la gestion intégrée des infrastructures municipales;

L'ordre du jour se lira donc comme suit :

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
2. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES;
3. AFFAIRES EN DÉCOULANT;
4. DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS;
5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE;
6. URBANISME;
 - 6.1. Demande d'acquisition de terrain pour un stationnement de remorques et de camions;
 - 6.2. Poules en milieu urbain;

- 6.3. Accès à la rivière Dagenais à partir des propriétés du côté nord de la 3^e rue Est;
7. DEMANDES ET AUTORISATIONS;
 - 7.1. CREAT – Autorisation pour assister à la rencontre de la *Table régionale sur l'énergie* (TRÉ);
 - 7.2. Appui aux projets dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts (PADF);
 - 7.3. Demande d'autorisation pour effectuer la vente de chocolat et une collecte de bouteilles vides;
 - 7.4. MRCAO – Autorisation pour assister à une séance d'information sur la collecte des encombrants 2018;
 - 7.5. CAMF – Autorisation pour assister à une séance de formation concernant les enjeux de la famille, des aînés et des tout-petits;
 - 7.6. *Maison des familles d'Abitibi-Ouest* – Demande de commandite de salle;
8. RAPPORT DES DÉPENSES ET REDDITION DES COMPTES À PAYER;
9. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL;
10. PAROLE AU PUBLIC;
11. SÉCURITÉ INCENDIE; Aucun dossier
12. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE; Aucun dossier
13. HYGIÈNE DU MILIEU; Aucun dossier
14. DOSSIERS ADMINISTRATIFS;
 - 14.1. Détermination de l'attribution d'un prix pour un camp de jour du *Domaine Opasatica* pour les 7 à 13 ans;
 - 14.2. Renouvellement de la cotisation annuelle de l'*Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue* (AFAT);
 - 14.3. Approbation du budget révisé de l'OMH;
 - 14.4. Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale 2018;
 - 14.5. Adjudication de la soumission pour la chaudière du Centre municipal;
 - 14.6. Adjudication de la soumission pour l'achat d'abat poussière;
 - 14.7. Autorisation pour l'adhésion au dépôt direct en tout temps à la Caisse Desjardins pour les activités de loisirs de la municipalité;
 - 14.8. Adjudication de la soumission pour les services professionnels en ingénierie pour l'Aréna Rogatien-Vachon;
 - 14.9. Renouvellement de l'adhésion au Réseau québécois de Villes et Villages en Santé;
 - 14.10. Renouvellement de l'adhésion à Loisirs et Sports Abitibi-Témiscamingue;
 - 14.11. Abolition de la subvention pour l'achat de couches lavables pour bébé;
 - 14.12. Mise à jour d'adhésion à la *Coopérative d'informatique municipale* (CIM);
 - 14.13. Détermination du travail de l'agente de développement attitrée à la municipalité;
 - 14.14. Approbation pour intégrer le projet « *Activités au local du Comité Jeunesse* » dans le *Fond de développement des territoires* (FDT);
 - 14.15. UMQ – Formation sur le financement et la gestion intégrée des infrastructures municipales;
15. EMPLOYÉS; Aucun dossier

16. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENT;

16.1. Adoption du *Règlement n° 307* concernant la collecte des ordures et des matériaux récupérables;

17. PAROLE AU PUBLIC;

18. SUJETS DIVERS (VARIA);

19. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Marc Tanguay, appuyé par le conseiller Jasmin Cameron et unanimement résolu :

Que l'ordre du jour présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière et secrétaire d'assemblée, Carole Samson, soit adopté tel que présenté.

→ **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

Résolution n° 18-04-097

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Marc Tanguay et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018 présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière et secrétaire d'assemblée, Carole Samson, soit accepté tel que présenté.

Résolution n° 18-04-098

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 mars 2018

Il est proposé par le conseiller Jasmin Cameron, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 mars 2018 présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière et secrétaire d'assemblée, Carole Samson, soit accepté tel que présenté.

→ **AFFAIRES EN DÉCOULANT**

OMH / Sentier / Aménagement paysager – Un suivi sera effectué à la prochaine séance du conseil.

Raccordement d'une résidence au réseau d'aqueduc dans le Rang 6 et 7 – Un suivi sera effectué à la prochaine séance du conseil.

→ **DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS**

MRCAO – Demande de modification au SADR acceptée

Le directeur de l'aménagement du territoire de la MRCAO monsieur Normand Grenier, accuse réception de notre résolution (18-02-032) demandant une modification au SADR afin d'attribuer une affectation « *Récréo-conservation* » et nous avise que notre demande sera intégrée dans le prochain projet de règlement modificateur du SADR.

MMQ – Assurance des frais de justice liés à l'exercice d'un pouvoir discrétionnaire

Le président-directeur général de la MMQ monsieur Bernard Deschamps, nous informe du lancement d'un produit d'assurance qui protège notre municipalité dans l'exercice de son pouvoir discrétionnaire : l'*Assurance des frais de justice liés à l'exercice d'un pouvoir discrétionnaire*, et ce, gratuitement.

CNESST – Protection des travailleurs bénévoles

La *Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail* nous avise que les travailleurs bénévoles dont nous avons la responsabilité, bénéficient de la protection mentionnée en titre.

Cabinet du Premier ministre – Accusé de réception

L'attaché politique du Premier ministre Philippe Couillard, accuse réception de notre lettre du 15 janvier dernier ainsi que la résolution 18-01-016 concernant le financement des nouvelles responsabilités des MRC et des municipalités en matière de milieux humides et hydriques.

Journal Le Pont de Palmarolle – Lettre d'appréciation

Le président du Journal Le Pont de Palmarolle fait parvenir une lettre d'appréciation du travail effectué par l'agente de bureau Marthe Robineau pour souligner sa collaboration assidue aux publications du journal en particulier la nouvelle chronique « *Les séances du conseil en bref...* ».

Lettre de madame Solange Asselin – Mandat à l'OMH

Suite à la demande de la directrice générale Carole Samson, madame Solange Asselin nous confirme qu'elle désire poursuivre son mandat comme représentante de la municipalité au sein de l'Office municipal d'habitation de Palmarolle jusqu'au 27 avril 2018.

Lettre de monsieur Jeanot Goulet – Mandat à l'OMH

Suite à la demande de la directrice générale Carole Samson, monsieur Jeanot Goulet nous confirme qu'il désire poursuivre son mandat comme représentante de la municipalité au sein de l'Office municipal d'habitation de Palmarolle jusqu'au 27 avril 2018.

Lettre de madame Hélène Gauthier – Entretien de l'entrée nord au Centre municipal

Madame Gauthier nous informe de l'aspect dangereux de l'entrée nord du Centre municipal (porte des Chevaliers de Colomb) où il n'y a pas de lumière le soir.

→ DÉPÔT DE CORRESPONDANCE

Les communiqués, invitations, formations et la correspondance à lire du mois, non élaborée à l'ordre du jour, sont déposés et disponibles pour consultation.

→ URBANISME

Résolution n° 18-04-099

Demande d'acquisition de terrain pour un stationnement de remorques et de camion

ATTENDU que dans une lettre datée du 14 mars 2018, Monsieur Jean-François Breton demande un terrain d'une superficie de 1 hectare donnant sur le petit rang 8 afin d'y stationner des remorques et camions, et construire une remise d'une dimension approximative de 40 pieds sur 60 pieds (2 400 pi²);

ATTENDU qu'un croquis transmis le 26 mars indique que la superficie désirée devrait idéalement donner accès à la route 393 ou se trouver à proximité ;

ATTENDU qu'une telle superficie chevaucherait la zone résidentielle numéro 215 et la zone mixte numéro 106;

ATTENDU que dans la zone 215 la construction de garages privés pour machinerie lourde d'une superficie allant jusqu'à

3600 pi² est autorisée, mais pas l'entreposage de véhicules et de machineries desservant une entreprise;

ATTENDU que dans la zone 106 le remisage extérieur, consistant à laisser sur un terrain des véhicules et des machineries desservant une entreprise, peut être autorisé;

ATTENDU que le remisage extérieur est permis uniquement dans les cours latérales et dans les cours arrière, lesquelles ont pour limite les prolongements du mur avant du bâtiment principal d'une propriété;

CONSIDÉRANT qu'il est préférable que l'entreposage se fasse en cour arrière du terrain, à une bonne distance de la route 393 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité peut modifier l'usage de la zone 215 afin d'y autoriser l'usage commercial « entrepreneur », comprenant l'usage *entrepreneur en machinerie lourde*;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de permettre le développement des entreprises établies sur son territoire et plus spécifiquement d'autoriser l'usage « entrepreneur » dans la zone 215;

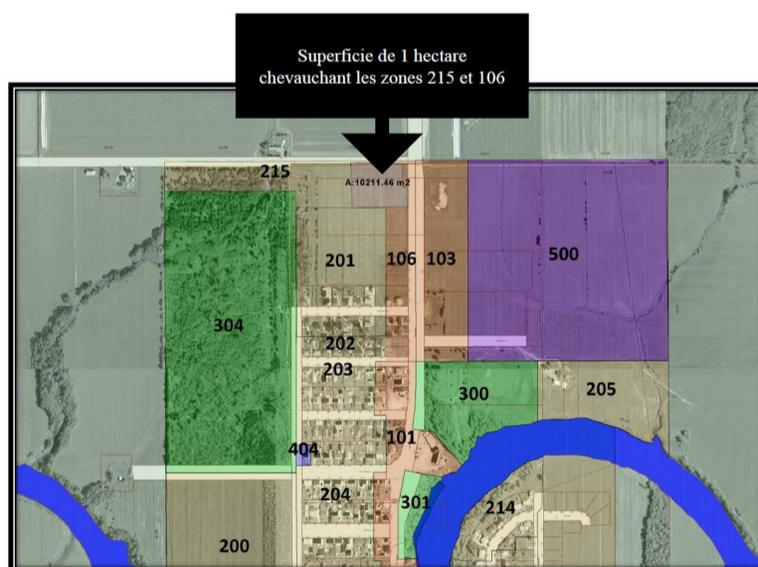
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jasmin Cameron, appuyé par le conseiller Marc Tanguay et unanimement résolu et adopté :

Que puisque la Municipalité possède des terrains sur la 2^e Rue qui sont déjà désignés pour l'usage « entrepreneur » pour permettre le stationnement de machinerie lourde;

Que puisque la Municipalité ne possède plus beaucoup de terrains dédiés à la construction résidentielle, et que la zone 215 est restreinte et est désignée pour le développement résidentiel;

Que le conseil municipal statue de ne pas modifier la zone 215 et propose au demandeur d'utiliser les terrains désignés sur la 2^e Rue et demande à ce dernier d'aviser la municipalité par écrit, de son intention s'il désire ou non utiliser les terrains de la 2^e Rue.



Résolution n° 18-04-100

Poules en milieu urbain

ATTENDU qu'en vertu de l'article 18-A du règlement sur les nuisances de la Municipalité de Palmarolle, il est prohibé d'avoir en sa

possession des animaux, à l'exception des chiens, chats, serins, perruches et autres animaux domestiques de ce genre, et les animaux servant à l'exploitation d'une ferme sont permis sur les fermes en exploitation seulement;

ATTENDU qu'un poulailler a été aménagé sans permis de construction dans le périmètre urbain de la Municipalité malgré cette prohibition;

ATTENDU que le propriétaire du poulailler a demandé un permis de construction pour annexer une remise audit poulailler;

ATTENDU qu'autoriser l'agrandissement du poulailler équivaut à permettre d'avoir en sa possession des animaux servant à l'exploitation d'une ferme dans le périmètre urbain;

ATTENDU qu'il convient d'être cohérent et équitable pour tous;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Marc Tanguay, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal ne se prononcera pas avant d'avoir plus d'informations sur le sujet, à savoir, ce qui se fait dans les autres municipalités, on doit vérifier la faisabilité et si on doit modifier le règlement municipal. Le sujet sera reporté à une séance ultérieure.

Résolution n° 18-04-101

Accès à la rivière Dagenais à partir des propriétés du côté nord de la 3e rue Est

ATTENDU qu'un éventuel acheteur du dernier terrain disponible donnant sur la rivière demande à la Municipalité s'il pourra avoir accès à la rivière et aménager un quai;

ATTENDU qu'une bande de terrain de 20 à 60 mètres appartenant à la Municipalité sépare les terrains des 2^e et 3^e rues Est de la Rivière Dagenais;

ATTENDU que le plan d'urbanisme de la Municipalité adopté en 1991 avait prévu de réserver des accès aux espaces verts qui longent la rivière dans le prolongement de la 5^e Avenue Est et à l'extrémité de la 2^e ou de la 3^e rue Est;

ATTENDU que ces accès ont été réservés comme prévu, mais sont inutilisés, comme la bande de terrain en rive est plutôt utilisée par les résidents comme espaces privés;

ATTENDU que des quais privés ont également été aménagés par les résidents;

ATTENDU que la Municipalité a toléré cette situation jusqu'à présent;

ATTENDU qu'un permis de la Municipalité est désormais requis pour aménager un quai;

ATTENDU que l'éventuel acheteur veut s'assurer qu'il bénéficiera des mêmes privilèges que les autres résidents avant de présenter son offre d'achat;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'être cohérent et équitable pour tous;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Marc Tanguay et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal ne prend aucun engagement à donner des accès privés à la rivière et prend l'engagement de veiller à ce que l'espace riverain demeure public, comme il avait été prévu dans le Plan d'urbanisme entré en vigueur en 1991.

→ **DEMANDES ET AUTORISATIONS**

Résolution n° 18-04-102

CREAT – Autorisation pour assister à la rencontre de la Table régionale sur l'énergie (TRÉ)

ATTENDU que la Municipalité est membre du *Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue* (CREAT) depuis 2015;

CONSIDÉRANT que personne n'a pu assister à la dernière rencontre qui s'est tenue en mars dernier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jasmin Cameron appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal ne mandate aucun conseiller pour assister à la rencontre de la Table régionale sur l'énergie qui se tiendra à la Salle D400 de l'UQAT, 445, boul. de l'Université à Rouyn-Noranda, le 9 avril prochain.

Résolution n° 18-04-103

Appui aux projets dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts

ATTENDU que le ministère des Ressources naturelles met à la disposition des organismes et des individus un programme de subvention intitulé *Programme d'aménagement durable des forêts* (PADF);

ATTENDU que le Groupement forestier coopératif Abitibi désire bénéficier de ce programme;

ATTENDU que le projet demandé est : Élagage en forêt privée;

ATTENDU que ce projet ne contrevient à aucune loi ni aucun règlement en vigueur sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU que la municipalité de Palmarolle est favorable à ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal appuie le projet présenté par *Groupement forestier coopératif Abitibi* dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF).

Résolution n° 18-04-104

Autorisation pour effectuer la vente de chocolat et une collecte de bouteilles vides

ATTENDU que le projet est le camp de vacances Cheer-Rep à Chertsey dans Lanaudière pour le groupe de 15

adolescentes l'équipe de "cheerleading" *Les Phénix* de la Commission scolaire du Lac-Abitibi;

CONSIDÉRANT que la vente de chocolat et la collecte de bouteilles vides seraient effectuées dans la dernière semaine du mois de mai 2018 soit, les 28-29 et 30 mai de 17 h à 19 h, afin d'aider à financer leur voyage;

Il est proposé par le conseiller Marc Tanguay, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise les responsables de l'équipe *Les Phénix* de la Commission scolaire du Lac-Abitibi, à effectuer la vente de chocolat et la collecte de bouteilles vides sur le territoire de la Municipalité de Palmarolle les 28-29 et 30 mai prochain de 17 h à 19 h.

Résolution n° 18-04-105

MRCAO – Autorisation pour assister à une séance d'information sur la collecte des encombrants 2018

Il est proposé par le conseiller Marc Tanguay, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise la directrice générale Carole Samson et le contremaître du garage Yvan Harvey ou l'employé des travaux publics Roger Marcotte (en cas de non disponibilité de M. Harvey), à assister à la séance d'information et de discussion au sujet des modalités de la collecte des encombrants pour 2018, qui se tiendra à la salle du conseil de la MRCAO au 11, 5^e Avenue Est à La Sarre le jeudi 12 avril prochain de 13 h 30 à 15 h. Les frais déplacements seront payés selon le tarif en vigueur de la municipalité et seront remboursés selon le *Guide de référence des employés municipaux*.

Résolution n° 18-04-106

CAMF – Autorisation pour assister à une séance de formation concernant les enjeux de la famille, des aînés et des tout-petits

ATTENDU que le *Carrefour action municipale et famille* (CAMF) convie les maires/maires ainsi que les responsables des questions familiales et aînées, à une séance de formation et d'échanges;

CONSIDÉRANT que la participation est gratuite et s'adresse à plus d'un représentant par municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jasmin Cameron, appuyé par le conseiller Marc Tanguay et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise la mairesse Louisa Gobeil et la conseillère responsable de la *Politique familiale* Lyne Vachon, à assister à la séance de formation et d'échanges susmentionnée, qui se tiendra de 16 h à 20 h à L'Hôtel de Ville de Rouyn-Noranda (100, rue Taschereau Est), le 11 avril prochain. Les frais déplacements seront payés selon le tarif en vigueur de la municipalité et seront remboursés selon le *Guide de référence des employés municipaux*.

Résolution n° 18-05-107

Maison des familles d'Abitibi-Ouest – Demande de commandite de salle

ATTENDU que la *Maison des familles d'Abitibi-Ouest* désire offrir des activités à 4 ou 5 enfants âgés de deux à trois ans et demi et se déplacera dans notre secteur suite à des références du *Centre de santé et des Services sociaux*;

ATTENDU que le programme inclus 13 rencontres d'une durée de 2 heures chacune, de 9 h 30 à 11 h 30, à raison de 2 fois par semaine (lundi et mercredi);

ATTENDU que le *Programme d'Action communautaire à l'Enfance* du gouvernement fédéral paie les frais de déplacement, le salaire d'une éducatrice-enfants et d'une animatrice-parents, mais ne paie pas pour les locaux loués;

EN CONSEQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jasmin Cameron, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise le prêt de la petite salle du Centre municipal à la *Maison des familles d'Abitibi-Ouest*, les lundis et mercredis, de 9 h 30 à 11 h 30, pour une période de 13 semaines à partir du 25 avril prochain.

Que s'il s'avère qu'une personne désire louer cette salle aux mêmes jours et heures que la Maison des familles d'Abitibi-Ouest, ces derniers devront être relocalisés ou ils devront déplacer de journée leurs ateliers.

→ **RAPPORT ET REDDITION DES COMPTES À PAYER**

Résolution n° 18-04-108

Rapport des dépenses et reddition des comptes à payer au 31 mars 2018

Attendu que conformément aux dispositions du *Code municipal*, la municipalité de Palmarolle a instauré une politique de gestion contractuelle par la résolution numéro 23-11 le 10 janvier 2011;

Attendu que le règlement 264 sur le contrôle et le suivi budgétaire a été adopté le 4 avril 2011;

Attendu que la municipalité a choisi d'investir en 2012 dans un logiciel de gestion des commandes, comme outil de gestion permettant d'améliorer le contrôle et le suivi budgétaire;

Attendu qu' une procédure administrative d'achat a été instaurée en janvier 2013;

Considérant *que le Code municipal à l'article 204 au premier alinéa prévoit que le secrétaire-trésorier paie, à même les fonds de la municipalité, toute somme de deniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par le conseil;*

Le conseil a pris connaissance du rapport des dépenses et de la reddition des comptes à payer ;

Il est proposé par le conseiller Marc Tanguay, appuyé par le conseiller Jasmin Cameron et unanimement résolu :

Que la liste des dépenses, ainsi que la liste des comptes à payer au 31 mars 2018, présentés par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soient acceptées telles que présentées, pour un montant total de soixante et un mille huit cent trente-huit dollars et cinquante-et-un sous (61 838.51 \$);

Que la liste des factures payées, non autorisées par le conseil, présentée par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soit acceptée telle que présentée, pour un montant total de dix-huit mille sept cent quarante-deux dollars et vingt-trois sous (18 742.23 \$);

Que la liste des salaires versés au 31 mars 2018, présentés par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soit acceptée telle que présentée, pour un montant total de vingt-cinq mille quatre cent cinquante-sept dollars et cinquante-huit sous (25 457.58 \$).

La directrice générale et secrétaire-trésorière Carole Samson, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au fond général pour les dépenses autorisées ci-haut mentionnées.

→ **RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL**

Les membres du conseil présents font leurs rapports.

→ **PAROLE AU PUBLIC**

Le public présent s'exprime sur divers sujets.

→ **SÉCURITÉ INCENDIE** Aucun dossier

→ **TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE** Aucun dossier

→ **HYGIÈNE DU MILIEU** Aucun dossier

→ **DOSSIERS ADMINISTRATIFS**

Résolution n° 18-04-109

Détermination de l'attribution d'un prix pour un camp de vacances du Domaine Opasatica pour les 7 à 13 ans

CONSIDÉRANT que la firme comptable *Daniel Tétreault, CPA Inc* d'Amos offre un camp de vacances en prix promotionnel (d'une valeur de 420 \$) au *Domaine Opasatica*, valide pour un jeune entre 7 et 13 ans, et ce, à chaque municipalité de l'Abitibi-Ouest;

CONSIDÉRANT que le promoteur laisse le libre choix aux municipalités de déterminer le mode d'attribution du prix parmi ses jeunes citoyens, mais de lui faire parvenir les coordonnées du jeune gagnant avant le 25 mai 2018;

CONSIDÉRANT qu'en 2017, le conseil municipal a décrété à la résolution 17-05-146, la méthode d'attribution du prix par tirage au sort;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Marc Tanguay, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

Que l'attribution du prix se fera comme en 2017 telle que décrite ci-dessous, et que le concours sera publicisé sur le site Internet de la Municipalité et sur la page Facebook de la Municipalité;

- Le prix sera attribué par tirage au sort;
- Le jeune qui s'inscrit devra être âgé entre 7 et 13 ans;
- Le jeune qui s'inscrit devra être résident permanent de Palmarolle;
- Une preuve, de résidence et d'âge, sera demandée au gagnant(e);
- Des coupons de participations seront distribués à l'École Dagenais aux classes de 1^{re} année jusqu'à la 6^e année;

- Des coupons de participations seront disponibles au bureau de la Municipalité;
- Les coupons complétés devront être déposés au bureau de la Municipalité;
- Le tirage aura lieu le vendredi 18 mai 2018 à 16 heures.

Qu'advenant que la firme comptable *Daniel Tétreault, CPA Inc* d'Amos réitère sa promotion dans les années subséquentes, la Municipalité procédera de la même façon, soit par tirage au sort, pour déterminer le jeune de Palmarolle qui se méritera le prix.

Résolution n° 18-04-110

Renouvellement de la cotisation annuelle de l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue (AFAT)

ATTENDU que l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue (AFAT) est un organisme à but non lucratif qui œuvre dans le domaine de l'éducation forestière impliquée dans les écoles primaires et secondaires de la région et enseigne les notions de base des sciences de la nature;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'avoir un tel organisme pour assurer l'amélioration et la pérennité des connaissances sur ce milieu;

ATTENDU qu'il est vital pour notre région que les jeunes, nos futurs citoyens, aient conscience de l'importance de la forêt et que les moins jeunes sachent la respecter tout en comprenant les enjeux de nature économique;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Palmarolle est membre collaborateur depuis 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Jasmin Cameron et unanimement résolu et adopté :

Que la Municipalité de Palmarolle est fière de supporter l'AFAT et ainsi démontrer son attachement à la forêt et à son milieu de vie en appuyant notre association forestière régionale et par conséquent, autorise le renouvellement de la cotisation annuelle en tant que membre corporatif pour 2018, au montant de cent dollars (100 \$) incluant un abonnement d'un an à la revue *Couvert Boréal*.

Résolution n° 18-04-111

Approbation du budget révisé de l'Office municipal d'habitation (OMH)

ATTENDU que la Municipalité a approuvé le budget de l'OMH pour un montant de neuf cent vingt-quatre dollars (924 \$);
(résolution n° 18-02-048)

ATTENDU que la *Société d'Habitation du Québec* (SHQ) a révisé le budget de l'OMH au montant de mille cinq cent quatre-vingt-quatre dollars (1 584 \$);

ATTENDU que la Municipalité a déjà versé le montant de neuf cent vingt-quatre dollars (924 \$) le 28 février dernier;
(chèque n° C18003691)

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Marc Tanguay, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal approuve le budget révisé de l'OMH par la SHQ et par conséquent avec l'écart budgétaire susmentionné, et effectuera le remboursement de six cent soixante dollars (660 \$).

Résolution n° 18-04-112

Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale 2018

CONSIDÉRANT que la Semaine nationale de la santé mentale de *Mouvement santé mentale Québec*, se déroule **du 7 au 13 mai** ;

CONSIDÉRANT que le thème « *Agir pour donner du sens* » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec ;

CONSIDÉRANT que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population ;

CONSIDÉRANT que favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Marc Tanguay, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

Que Madame Louisa Gobeil, mairesse de Palmarolle, proclame par la présente la semaine du 7 au 13 mai 2018 *Semaine de la santé mentale* dans la municipalité de Palmarolle et invite tous citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce « *Agir pour donner du sens* ».

Résolution n° 18-04-113

Adjudication de la soumission pour la chaudière du Centre municipal

ATTENDU que la chaudière du Centre municipal nécessite des réparations majeures ou un remplacement;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une soumission pour les travaux par Blais Industries de Rouyn-Noranda;

CONSIDÉRANT que le remplacement des composantes électriques s'élève à trois mille huit cent six dollars et quarante-cinq cents (3 806.45 \$) et se décrit comme suit :

Main d'œuvre – 1 780 \$;

Matériel – 2 026.45 \$;

Ce qui doit être changé :

9 X Éléments de 9KW

9 X Éléments de 5KW

2 X Contacteur 3 pôles coil 120V

2 X Séquenceur coil 120V

Pour un total de 4 376.46 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT que le remplacement par une chaudière neuve s'élève à huit mille quatre cent neuf dollars (8 409 \$) et se décrit comme suit :

Main d'œuvre – 1 424 \$

Matériel (chaudière) – 6 985 \$)

Pour un total de 9 668.25 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT que la chaudière neuve est couverte par une garantie de quinze (15) ans sur la structure et de deux (2) ans sur les pièces électriques;

ATTENDU que l'entretien à l'automne est nécessaire chaque année et est applicable dans les deux cas, à raison de 4 heures de main d'œuvre à cent dollars (100 \$) l'heure pour un total de quatre cents dollars (400 \$);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Marc Tanguay, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise le remplacement de la chaudière par une chaudière neuve, plus les frais d'entretien d'approximativement quatre cents dollars (400 \$) une fois par année.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale Carole Samson à en faire l'achat, mais demande à celle-ci d'obtenir deux soumissions supplémentaires avec une qualité équivalente du produit à celle de *Blais Industries*, afin de lui permettre de choisir le plus bas soumissionnaire conforme à nos besoins.

Que le conseil municipal demande au fournisseur s'il y a possibilité de donner une formation pour certains employés de la municipalité pour l'entretien de la chaudière.

Résolution n° 18-04-114

Adjudication de la soumission pour l'achat d'abat poussière

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Jasmin Cameron et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil accorde le contrat au soumissionnaire le plus bas ayant la norme B.N.Q. 2410-300 soit, *Sel Warwick*, pour le calcium en flocons au montant de neuf mille quatre-vingt-quatorze dollars et cinquante-deux sous (9 094.52 \$) pour quatorze (14) tonnes incluant le transport. L'épandage sera effectué par *Proulx & Genesse* au coût de neuf cent soixante-quatorze dollars et quarante-deux cents (974.42 \$).

Description	Sel Warwick	Marcel Baril Ltée	Manuchar
Calcium	7 910 \$ \$	8 204. ⁰⁰ \$	6 510. ⁰⁰ \$
Transport	Inclus	700. ⁰⁰ \$	1 225. ⁰⁰ \$
TPS (5%)	395.50 \$	445.20 \$	386.75 \$
TVQ (9,5%)	789.02 \$	888.17 \$	771.57 \$
	9094.52 \$ \$	10 237.37 \$	8 893.32
10.3 km au total	14 tonnes	14 tonnes	14 tonnes
	1,36 tm/km par épandage	1,36 tm/km par épandage	1,36 tm/km par épandage

Épendage Proulx & Genesse			
Coûts	Taux	Quantité	Total
Taux Horaire	115 \$	6.5	747.50 \$
Lavage	100 \$	1	100. ⁰⁰ \$
		TPS	42.38 \$
		TVQ	84.54 \$
		Total	974.42 \$

La dépense totale sera affectée au fonds *Carrière et Sablière* de la Municipalité.

Résolution n° 18-04-115

Autorisation pour l'adhésion au dépôt direct en tout temps à la Caisse Desjardins pour les activités de loisirs de la Municipalité

ATTENDU que le *dépôt en tout temps* permet de faire des dépôts lors des heures de fermeture du comptoir de la Caisse Desjardins, et que ce service est inclus dans le forfait de la Municipalité;

ATTENDU que la coordonnatrice de "*Les Loisirs de Palmarolle Inc*", Roxanne Laprise, gère certaines activités de la Municipalité et par conséquent doit effectuer certains dépôts;

ATTENDU qu'il faut nommer un titulaire pour la carte de débit pour les dépôts reliés aux activités de la Municipalité et deux signataires pour l'obtention de ladite carte;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jasmin Cameron, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal statue que le titulaire de la carte de débit pour les dépôts reliés aux activités de la Municipalité sera la coordonnatrice Roxanne Laprise et que les deux signataires pour l'obtention de ladite carte seront la directrice générale Carole Samson et madame la mairesse Louisa Gobeil.

Résolution n° 18-04-116

Adjudication de la soumission pour les services professionnels en ingénierie pour l'Aréna Rogatien-Vachon

ATTENDU que la Municipalité a reçu trois (3) soumissions pour les services professionnels en ingénierie pour le remplacement du système de réfrigération et l'installation d'un système de récupération de chaleur à l'Aréna Rogatien-Vachon;

ATTENDU que, comme spécifié dans l'appel d'offres « *Les enveloppes de prix des offres dont le pointage intérimaire est de moins de 70 points, sont retournées au soumissionnaire sans être ouvertes* »;

EN CONSEQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Marc Tanguay, appuyé par le conseiller Jasmin Cameron et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal adjuge la soumission de la firme *STANTEC* tel que décrit dans le tableau ci-dessous :

	Soumissionnaire Stantec	Soumissionnaire SNC Lavalin	Soumissionnaire WSP
Prix de la soumission	77 608.13 \$	102 179.43 \$	-----
Pointage final	17,01	12,97	-----
Rang de chaque soumissionnaire	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e

Résolution n° 18-04-117

Renouvellement de l'adhésion au Réseau québécois de Villes et Villages en Santé

ATTENDU que la Municipalité a renouvelé son adhésion au *Réseau québécois de Villes et Villages en Santé* en 2016 et en 2017 (*Résolutions 16-05-155 et 17-04-097*) ;

EN CONSEQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot, appuyé par le conseiller Marc Tanguay et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion annuelle au *Réseau québécois de Villes et Villages en Santé* pour l'année 2018 au montant de soixante-trois dollars (63 \$).

Résolution n° 18-04-118

Renouvellement de l'adhésion à Loisirs et Sports Abitibi-Témiscamingue

Il est proposé par le conseiller Fernand Fillion, appuyé par le conseiller Jasmin Cameron et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion annuelle 2018-2019 à *Loisirs et Sports Abitibi-Témiscamingue*, pour un montant de cent soixante-quinze dollars (175 \$).

Résolution n° 18-04-119

Abolition de la subvention pour l'achat de couches lavables pour bébé

ATTENDU le programme de subvention pour l'achat de couches lavables pour bébé a été adopté en 2015 (*résolution 354-15*);

ATTENDU qu'une seule famille s'est prévalué de cette subvention depuis 2015;

ATTENDU que le fond de roulement de cette subvention est de 1 000 \$ et qu'en 2017 ce fonds a été transféré dans le programme pour l'achat de baril récupérateur d'eau de pluie puisque ce dernier avait reçu une forte demande;

ATTENDU que le nouveau programme pour l'achat d'un composteur domestique adopté en 2017 mais effectif depuis janvier 2018 a suscité intérêt inattendu au-delà de nos espérances avec 40 demandes en moins d'une semaine;

CONSIDÉRANT qu'il serait pertinent d'abolir le programme pour l'achat de couches lavables pour bébé et de transférer le fonds de roulement dudit programme dans celui pour l'achat de composteur domestique vu la forte demande;

EN CONSEQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Marc Tanguay, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal décrète d'abolir de programme de subvention pour l'achat de couches lavables pour bébé et que le fonds de roulement de mille dollars (1 000 \$) dudit programme soit transféré dans le nouveau programme de subvention pour l'achat d'un composteur domestique.

Résolution n° 18-04-120

Mise à jour d'adhésion à la Coopérative d'informatique municipale (CIM)

ATTENDU qu'à la suite des élections municipales 2017, le délégué autorisé à représenter la municipalité lors de toutes assemblées des membres de la *Coopérative d'informatique municipale* n'est plus éligible;

ATTENDU que la municipalité s'est engagée à remplacer à titre de représentant, la personne qu'il a désignée à ce titre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Marc Tanguay et unanimement résolu et adopté :

Que madame Louisa Gobeil, mairesse, agisse à titre de représentant de la Municipalité dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférées à titre de membre de ladite Coopérative.

Résolution n° 18-04-121

Détermination du travail de l'agente de développement attitrée à la municipalité

ATTENDU que les municipalités doivent déterminer les projets qui seront à travailler;

ATTENDU que ces projets doivent être cités dans le plan de développement de la municipalité;

EN CONSEQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Jasmin Cameron et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil autorise l'agente de développement de la municipalité, madame Julie Mainville, à travailler avec tous les organismes qui en font la demande directement auprès d'elle;

Que le conseil demande à madame Julie Mainville de travailler sur les points suivants : **1.** Mise à jour du *Plan de développement et de positionnement stratégique 2015-2017*, **2.** Accompagnement dans la production d'une pochette d'accueil des nouveaux arrivants, **3.** Développement de l'offre du Comité Jeunesse, **4.** Accompagnement pour le projet de développement de la marche à Palmarolle.

Résolution n° 18-04-122

Approbation pour intégrer le projet « Activités au local du Comité Jeunesse » dans le Fond de développement des territoires (FDT)

ATTENDU que la municipalité prête un local au Centre municipal pour le *Comité Jeunesse de Palmarolle*;

ATTENDU que les jeunes pour participer à différentes activités les jeunes ont besoin d'un minimum de matériel afin de promouvoir leur créativité et l'esprit d'équipe;

ATTENDU ce projet s'inscrit dans le *Plan de développement et de positionnement stratégique 2015-2017* de la Municipalité de Palmarolle, à l'Axe d'intervention 4 « *Les loisirs, la santé et les saines habitudes de vie* », à l'Objectif 17 « *Maintenir et développer les événements offrant un loisir aux familles et aux aînés* »;

CONSIDERANT que ce projet pourrait être présenté au *Fonds de développement des territoires (FDT)* de la MRCAO;

CONSIDERANT les coûts du projet sont d'approximativement cinq mille dollars (5 000 \$) comme présenté par la responsable du projet, madame Carole Samson;

EN CONSEQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Marc Tanguay, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise le dépôt du projet « *Activités au local du Comité Jeunesse* » à l'Axe 4 « *Les loisirs, la santé et les saines habitudes de vie* », à l'Objectif 17 « *Maintenir et développer les événements offrant un loisir aux familles et aux aînés* » du *Plan de développement et de positionnement stratégique 2015-2017*, et mandate la directrice générale Carole Samson pour effectuer les démarches de demandes de subvention. Le conseil décrète également que ce projet sera mis en *Priorité n° 1*.

Résolution n° 18-04-123

UMQ – Formation sur le financement et la gestion intégrée des infrastructures municipales

ATTENDU que la formation est développée dans la perspective des décideurs municipaux, des élus et des directeurs généraux;

ATTENDU que les objectifs de la formation sont :

- Bien définir le rôle de l'élu dans la gestion des infrastructures municipales;
- Comprendre les avantages et les bénéfices de la gestion intégrée des infrastructures;
- Fournir aux participants des outils afin de bien connaître le profil/portrait des infrastructures municipales;
- Comprendre les étapes de priorisation des projets d'infrastructures les plus porteurs;
- Connaître les bonnes pratiques en matière de gestion des risques;
- Aider les élus à bien comprendre les stratégies de financement applicables aux infrastructures municipales.

CONSIDÉRANT que la formation gratuite pour les membres et non membres de l'UMQ, d'une durée d'une journée, inclut la formation, le repas du midi, les pauses-santé et la documentation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Marc Tanguay, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise la directrice générale Carole Samson, à assister à la formation susmentionnée, qui se tiendra à Amos le 26 avril prochain de 8 h 30 à 16 h 30 (le lieu étant à déterminer). Les frais déplacements seront payés selon le tarif en vigueur de la municipalité et seront remboursés selon le *Guide de référence des employés municipaux*.

→ **EMPLOYÉS** *Aucun dossier*

→ **AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

Aucun avis de motion n'a été émis

Résolution n° 18-04-124

Adoption du Règlement n° 307 concernant la collecte des ordures et des matériaux récupérables

ATTENDU

que les règlements municipaux 166 et 218 ont été adoptés dans un contexte où la municipalité effectuait elle-même la collecte des ordures et des matériaux récupérables et qu'ils sont par conséquent inadaptés au contexte actuel ou la collecte est effectuée par un entrepreneur

CONSIDÉRANT

que toutes les matières résiduelles déposées par un usager pour une collecte deviennent la propriété de la Municipalité à compter du moment où elles sont prises en charge par la Municipalité ou son mandataire, et par conséquent, peut en établir les règles de disposition;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jasmin Cameron, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal adopte le *Règlement* portant le numéro 307 concernant la collecte des ordures et des matériaux récupérables, tel que présenté.

→ **PAROLE AU PUBLIC**

Le public présent s'exprime sur divers sujets.

→ **SUJETS DIVERS (VARIA)**

Aucun sujet n'a été soulevé.

→ **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution n° 18-04-125

Levée et fermeture de la séance

Il est proposé par le conseiller Jasmin Cameron, appuyé par le conseiller Marc Tanguay et unanimement résolu et adopté :

Que la séance soit levée à 21 heures et 40 minutes.

Le président d'assemblée,

La secrétaire d'assemblée,

[Original signé]

Louisa Gobeil
Mairesse

Carole Samson
Directrice générale, secrétaire-trésorière